



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 22 septembre 2024

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Bâle-Ville	25	10'104	10'129	2'335	23.05 %	1'520	15.01 %	65.10 %
Saint-Gall	77'988	11'177	89'165	41'659	46.72 %	4'377	4.91 %	10.51 %
Grisons	17'095	652	17'747	7'235	40.77 %	1'218	6.86 %	16.83 %
Thurgovie	-	5'129	5'129	1'150	22.44 %	760	14.82 %	66.09 %
Total	95'108	27'062	122'170	52'379	42.87 %	7'875	6.45 %	15.03 %

Exemple de lecture : Dans le canton de Saint-Gall, 77'988 électeurs résidant en Suisse et 11'177 résidant à l'étranger, soit un total de 89'165 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 41'659 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 46.72 %. De ces 41'659 électrices et électeurs ayant voté, 4'377 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 10.51 %. Des 89'165 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Saint-Gall, 4.91 % l'ont fait.